



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 57

TROISIÈME SESSION, QUARANTIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

DIX HEURES

Le président dépose le document qui suit sur le bureau de l'Assemblée :

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

Destinataire : président de l'Assemblée législative :

Je soussigné, Frank WHITEHEAD, *député de la circonscription électorale de Le Pas* à l'Assemblée législative du Manitoba, déclare par les présentes que j'ai l'intention de démissionner de mon poste de député à l'Assemblée législative.

Donné sous mes seings et sceaux au palais législatif le 16 mai 2014.

(signé) Frank WHITEHEAD

Témoin : S. Pachikara (contresigné)

Témoin : D. Wilson (contresigné)

À l'intention du lieutenant-gouverneur en conseil :

Permettez-moi de vous informer que j'ai reçu la démission écrite de Frank WHITEHEAD, *député de la circonscription électorale de Le Pas* à l'Assemblée législative du Manitoba, datée du 16 mai 2014.

Conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Assemblée législative*, je prie maintenant Votre Honneur en conseil de bien vouloir prendre un décret visant à pourvoir le poste de député de la circonscription électorale de Le Pas.

Fait à Winnipeg le 16 mai 2014.

Le président de l'Assemblée
législative du Manitoba,

(signé) Daryl Reid

(Document parlementaire n° 62)

L'Assemblée convient de procéder au débat à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi 210.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M^{me} DRIEDGER voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 210 — *Loi sur le centenaire de l'obtention du droit de vote par les Manitobaines/The Centennial of Manitoba Women's Right to Vote Act*.

Le débat se poursuit.

M^{me} ALLAN, M. EICHLER, M. le ministre ALLUM ainsi que MM. WISHART, ALTEMEYER et PETERSEN interviennent. M^{me} la ministre BLADY exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

Conformément au paragraphe 31(8) du *Règlement*, le leader du gouvernement à l'Assemblée annonce que la proposition portant sur le 70^e anniversaire du jour J sera examinée le mardi 27 mai 2014.

M. MARCELINO (Tyndall Park) présente la proposition suivante :

Proposition n^o 18 : Recrutement des infirmières aux Philippines

Attendu :

que le Manitoba a besoin davantage d'infirmières malgré une augmentation nette de plus de 3 560 infirmières depuis 1999;

qu'en plus d'ajouter des places en formation pour infirmières, le gouvernement provincial a également lancé une mission de recrutement aux Philippines ayant pour but d'attirer 100 infirmières dans les régions rurales du Manitoba;

que les Philippines forment plus d'infirmières que ce qu'ils sont en mesure d'embaucher, ce qui permet au Manitoba de recruter des infirmières dans les régions rurales, situation qui profite aux deux territoires;

que ces infirmières qui ont traversé la planète pour venir travailler au Manitoba jouent un rôle important dans la vie des patients et des familles de la province;

que cette mission n'aurait pas connu un si vif succès sans un partenariat solide et efficace entre Santé Manitoba, Travail et Immigration Manitoba, les offices régionaux de la santé, l'Ordre des infirmières et des infirmiers du Manitoba, le Syndicat des infirmières du Manitoba et la *Philippine Nurses' Association of Manitoba*;

qu'un plan d'établissement et d'intégration communautaire a été d'une importance cruciale pour aider les infirmières à s'installer dans leurs nouvelles collectivités et pour les maintenir en poste à plus long terme;

que ces infirmières ont également remonté le moral du personnel infirmier actuel car elles ont permis l'augmentation du nombre d'infirmières en poste;

qu'elles ont renforcé le système de soins de santé et qu'elles ont fait croître la mosaïque multiculturelle du Manitoba,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba félicite ces professionnels de la santé pour leur merveilleuse contribution au milieu des soins infirmiers et à la communauté philippino-manitobaine et parce qu'ils ont ouvert la voie à de nombreuses autres infirmières des Philippines qui viendront au Manitoba;

que l'Assemblée législative reconnaisse que ces infirmières bien formées et hautement qualifiées font en sorte que les services de soins de santé demeurent durables et qu'elles ont remonté le moral des employés en permettant l'augmentation du nombre d'infirmières en poste et en renforçant les services de soutien.

Il s'élève un débat.

M. MARCELINO (Tyndall Park), M^{mes} DRIEDGER et WIGHT, MM. EWASKO et SARAN, M^{me} MITCHELSON ainsi que M. MALOWAY interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TREIZE HEURES TRENTE

M. le *ministre* LEMIEUX propose la première lecture du projet de loi 70 — *Loi sur les services immobiliers/The Real Estate Services Act* — dont l'objet a été indiqué.

Présentation et lecture de pétitions :

M. FRIESEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à cesser de rompre ses promesses, à mettre fin aux délais et à maintenir son engagement en vue de la construction de Tabor Home en 2014. (B. Andrew, H. Penner, A. Miller et autres)

M. EICHLER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à annuler la hausse de la TVP puisqu'elle nuit à l'emploi et à rétablir le droit des Manitobains de rejeter ou d'approuver toute hausse de cette taxe par le biais d'un référendum. (E. Grant, M. Pull, C. Weber et autres)

M. EWASKO — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial et la ministre de la Santé à s'assurer qu'un médecin de soins primaires soit disponible les fins de semaines et les jours fériés à l'hôpital et au centre de santé de soins primaires de la région de Beauséjour afin de mieux assurer ce service essentiel aux résidents. (C. Bender, A. Berry, J. Mellors et autres)

M. le *ministre* ROBINSON dépose :

le rapport annuel du Fonds de développement économique local pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2013;

(Document parlementaire n^o 63)

les rapports trimestriels du Fonds de développement économique local — période de neuf mois — du 1^{er} avril au 31 décembre 2013.

(Document parlementaire n^o 64)

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, MM. HELWER, PETERSEN, GRAYDON, GAUDREAU et BRIESE font des déclarations de député.

M. le *ministre* SWAN propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 66 — *Loi corrective de 2014/The Statutes Correction and Minor Amendments Act, 2014*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* SWAN intervient. Sur la motion de M. GOERTZEN, le débat est ajourné.

M. le *ministre* LEMIEUX propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 62 — *Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur (contrats de services de communication à distance)/The Consumer Protection Amendment Act (Contracts for Distance Communication Services)*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* LEMIEUX ainsi que MM. HELWER, MALOWAY, GRAYDON et GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

M. le *ministre* ALLUM propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 58 — *Loi sur le Manitoba Institute of Trades and Technology/The Manitoba Institute of Trades and Technology Act*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* ALLUM ainsi que MM. EWASKO, GERRARD et GAUDREAU interviennent. Sur la motion de M. EICHLER, le débat est ajourné.

M^{me} la *ministre* IRVIN-ROSS propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 68 — *Loi modifiant la Loi sur les services à l'enfant et à la famille (signalement des incidents critiques)/The Child and Family Services Amendment Act (Critical Incident Reporting)*.

Il s'élève un débat.

M^{me} la *ministre* IRVIN-ROSS et M. WISHART interviennent. M^{me} WIGHT exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M. PEDERSEN présente la question écrite (n^o 13) qui suit :

13. Le ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et du Développement rural pourrait-il fournir une ventilation complète de toutes les dépenses engagées par le Conseil manitobain de commercialisation du bétail pour les exercices de 2010, de 2011, de 2012 et de 2013, y compris la réduction de la valeur inscrite des prêts et des effets à recevoir, des investissements à long terme, de la subvention provinciale de contrepartie à recevoir et de tous les actifs immobilisés?

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

Daryl REID